



LA LETTRE DES SERVICES DE L'OFB EN GUYANE

N°6 – janvier 2021



I. Actualités des services

I.1 Édito des équipes de l'OFB

Les agents de l'OFB en Guyane sont des femmes et des hommes qui travaillent sans relâche pour la conservation et la valorisation de la biodiversité.

L'investissement des équipes est à la hauteur des enjeux de ce territoire exceptionnel, riche de milieux naturels qu'il nous faut tous sauvegarder et utiliser à bon escient.

Que ce soit au travers des actions de police de l'environnement, de connaissance sur les espèces ou d'appui aux acteurs, les actions de l'OFB s'adaptent nécessairement aux différents territoires de la Guyane.

Les équipes de l'OFB, composées en outre d'inspecteurs de l'environnement, de chargés d'étude, d'assistants administratifs, de volontaires en service civique, d'un inspecteur au permis de chasser, ont en 2020 mené des enquêtes judiciaires sur des trafics d'espèces ou sur des pollutions des milieux naturels, amélioré la connaissance des déplacements des cochons bois ou des tortues marines ou encore permis le financement de nombreux chantiers d'infrastructures d'eau et d'assainissement.

L'année 2021 sera riche en événements : tout d'abord le déploiement des formations au permis de chasser sur l'ensemble du territoire, la co-gestion d'un site riche en oiseaux migrateurs, les effectifs du service en charge de la police de l'environnement devraient être renforcés et de nombreux appels à projets seront organisés et relayés en Guyane.

Aux côtés de nos tutelles, partenaires historiques et nouveaux, comptez sur nous pour continuer et améliorer nos actions en Guyane.

Nous vous souhaitons une très bonne année 2021

II. Actions de police : protection de la faune et des milieux

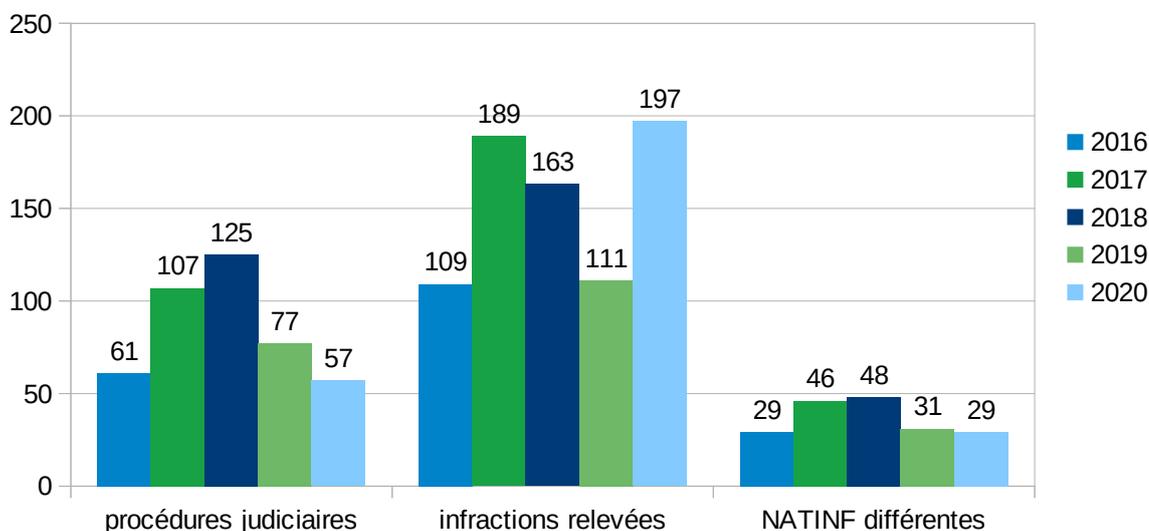
II.1 Bilan de l'année 2020



En 2020, malgré les contraintes liées à la pandémie de COVID19, les inspecteurs de l'environnement du service départemental de Guyane, ont constaté près de 200 infractions dont ils ont rendu compte dans 57 procédures judiciaires. De plus, 10 rapports en manquement administratif ont été rédigés.

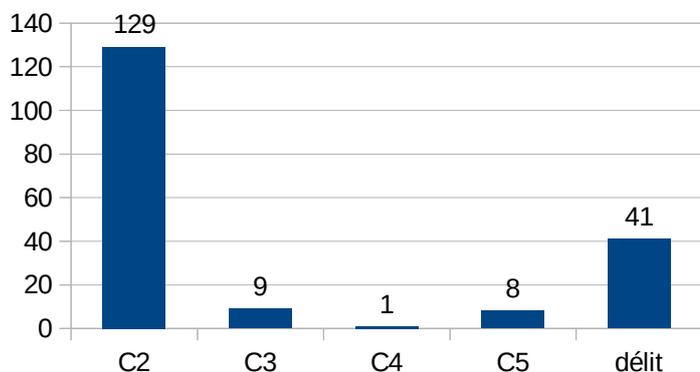
Plus de 60 % du temps de travail de ces agents a été consacré à la police de l'environnement, la moitié de ce temps a été consacré à la préservation de la faune et un quart à la protection des milieux aquatiques.

Evolution du nombre de procédures et d'infractions relevées par le SD Guyane depuis 2016

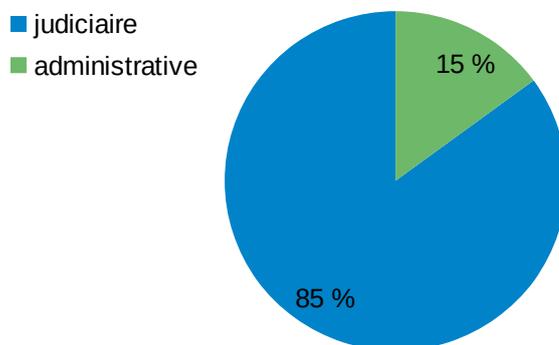


Cette année, plusieurs procédures ont été rédigées pour des infractions à la réglementation sur le barrage de Petit Saut, induisant ainsi un grand nombre de contraventions de 2ème classe.

Répartition des infractions par catégorie



Type de filière mise en oeuvre



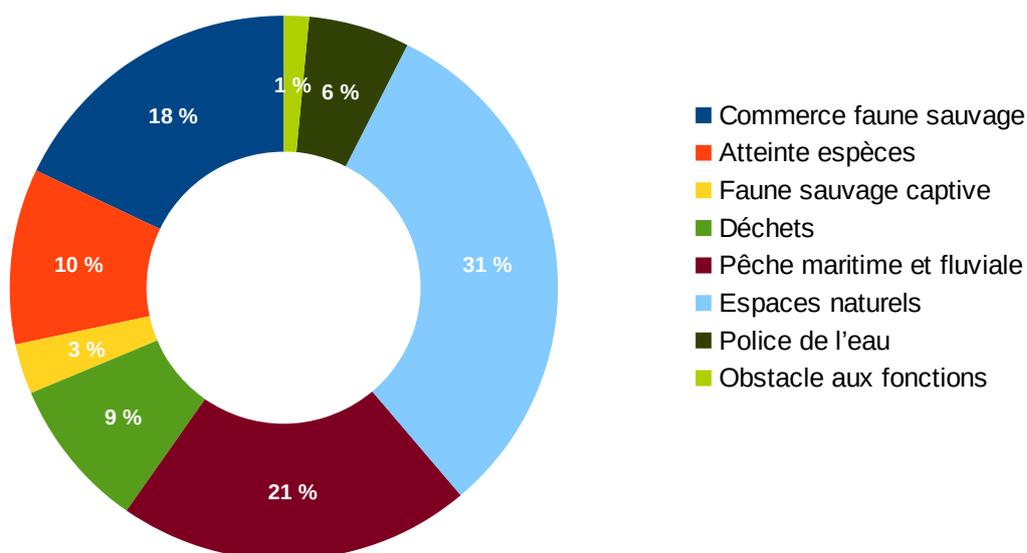
Au cours de ces procédures, de nombreuses saisies judiciaires ou appréhensions ont été effectuées : près de 7 tonnes de poissons et 40 kg de vessies natatoires, plusieurs milliers de fourmis vivantes, 1 oriole jaune, 1 saïmiri et une tortue ponctulaire vivants, 3 animaux morts tués à la chasse ou commercialisés illégalement, et près de 60 griffes et dents essentiellement de félins vendues en bijouterie.



Concernant le matériel, ce sont 21 filets de pêche et 1 arme de chasse qui ont été saisis.

En outre, les agents du service départemental ont pris en charge le relâché dans le milieu naturel de plusieurs singes et de dizaines d'arachnides (issus des saisies du SD ou d'autres corps de police, de remise spontanée par des particuliers ou de sauvetage).

Nombre d'infractions relevées par domaine d'activité



Le domaine « commerce faune sauvage » comprend les infractions liées aux réglementations locales (espèces commercialisables), nationales (protection des espèces par limitation du commerce) et internationales (CITES).

Le domaine « pêche » comprend la pêche en eau douce et la pêche maritime. Les infractions relevées dans ce dernier domaine s'inscrivent dans le cadre de la protection des tortues marines.

Les domaines « espaces naturels » englobe les infractions liées aux espaces protégés (réserves naturelles) et aux territoires où la chasse est interdite par arrêté préfectoral (BPS, CSG, conservatoire du littoral...).

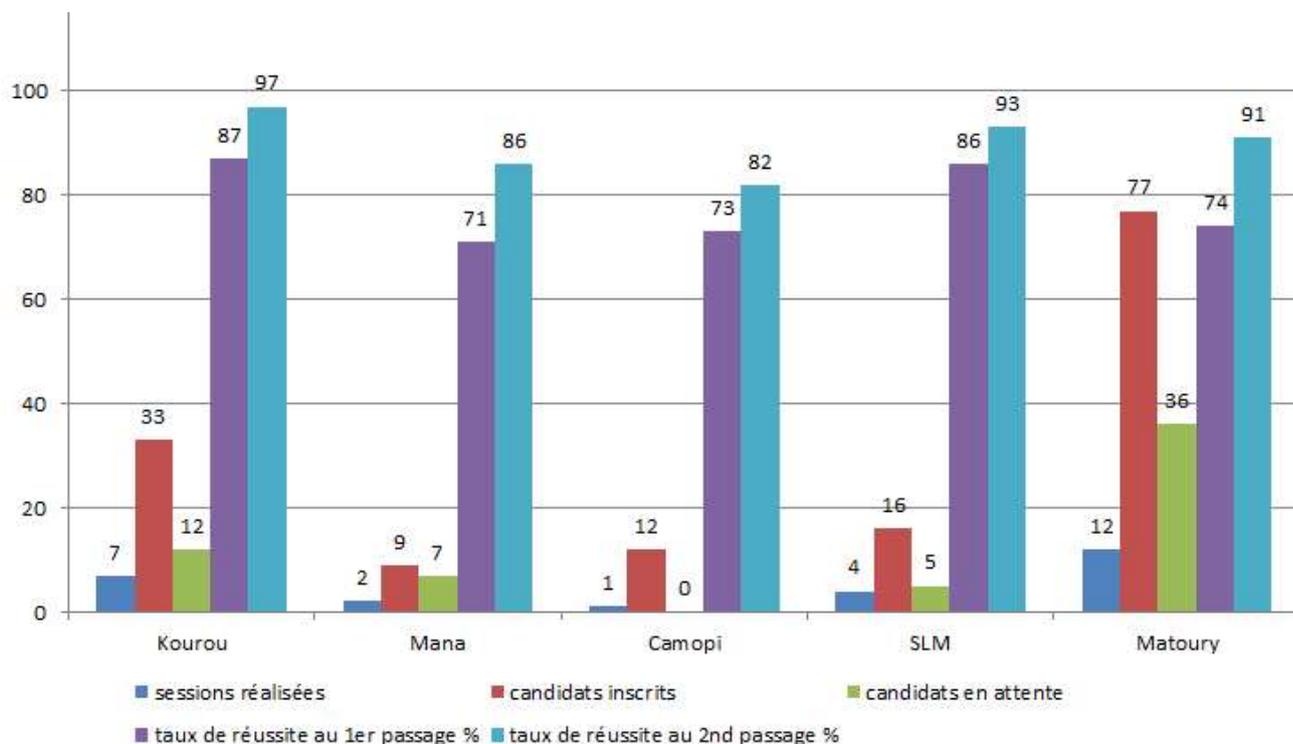
III. Mission technique : connaissance des relations entre la faune, l'homme et ses habitats

III.1 Bilan sur la mise en place du permis de chasser



Pour la première année de mise en place des sessions de formation et d'examen du permis de chasser en Guyane, ce sont pas loin de 150 candidats qui se sont inscrits à 19 sessions organisées par l'OFB sur tout le territoire Guyanais. 60 autres candidats inscrits passeront la formation et les examens dès les premiers mois de l'année.

Lors du premier passage, 78 % de candidats ont été reçus à l'examen, ce taux est équivalent à celui de la métropole. Au deuxième passage, 91 % des candidats ont pu valider les épreuves.



III.2 Études sur la faune sauvage

III.2.1 Les Indices kilométriques d'abondance en zone chassée



Les indices kilométriques d'abondances (IKA) de la grande faune sont réalisés tous les deux ans pour chaque site d'étude. En fin d'année, deux missions ont été réalisées sur les sites de St-Georges et de Roura.

Au mois d'octobre, une équipe de 8 personnes a effectué la mission sur 4 layons de la zone de St Georges. 168 km de transects linéaires ont été parcourus.

Au mois de novembre, une autre mission de comptage a été organisée avec 6 personnes sur la zone de Roura. Cette fois-ci 3 layons et 100 km de transects linéaires brumeux et boueux, dignes de montagnes russes, ont été comptés.

Ces missions en travail isolé, sont éprouvantes pour les agents qui doivent dormir en bivouac et faire face aux aléas climatiques plusieurs jours d'affilée. Mais la bonne humeur des équipes et leur expérience de terrain permettent d'assurer ces comptages dans de bonnes conditions. Les compteurs partent dorénavant à 2 sur les layons afin d'accroître leur sécurité.

Peu d'espèces ont été observées lors de ces comptages. Les résultats de ces missions viendront compléter des jeux de données qui sont importants pour la connaissance de la faune de Guyane.

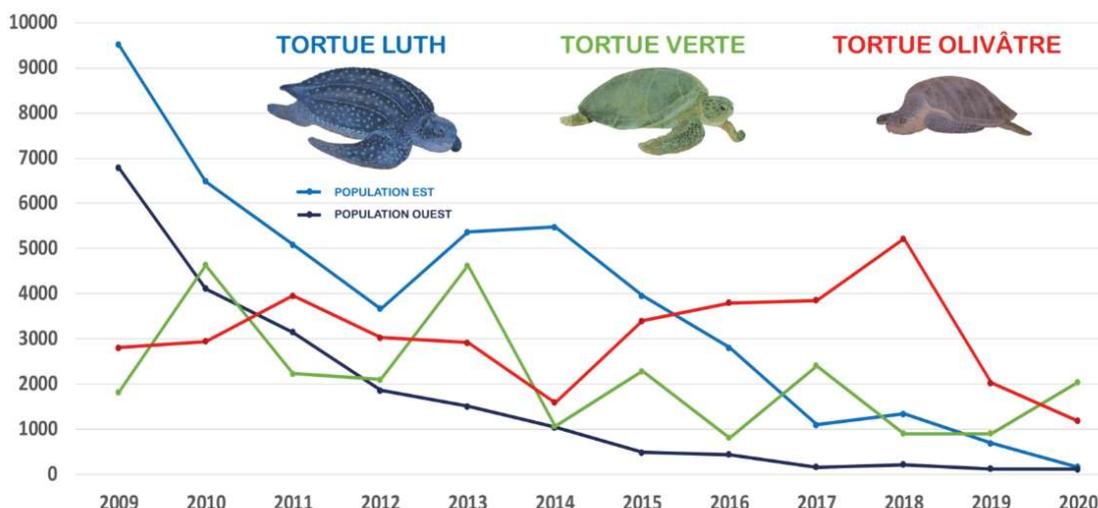
III.2.2 Bilan de ponte des tortues marines



Les plages de Guyane ont encore connu une baisse globale de la fréquentation des tortues marines durant l'année écoulée. Les suivis sur l'Île de Cayenne et dans la Réserve Naturelle de l'Amana (RNA), font état d'une diminution du nombre de tortues luths et de tortues olivâtres qui viennent pondre leurs œufs entre janvier et août. Un constat alarmant dans la région, qui fait pourtant partie des sites de pontes emblématiques à l'échelle mondiale.

Malgré le contexte sanitaire exceptionnel qui a engendré des contraintes d'accès au terrain et la suspension de certaines activités, les équipes du Réseau Tortues Marines Guyane (RTMG) ont pu mener leurs missions de comptage et de surveillance à l'Est sur l'Île de Cayenne (association Kwata) comme à l'Ouest sur la plage de Yalimapo (gardes de la RNA) tout au long de la saison. Les survols ULM dans l'Ouest guyanais (à raison d'un par mois) ont également permis de remarquer la présence de tortues sur des sites isolés (Aztèque, Caïman-muri et les anciennes rizières de Mana). Le comptage sur les plages de Kourou, assuré par une bénévole du RTMG, a néanmoins été suspendu pendant le confinement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PONTES DE TORTUES MARINES ENTRE 2009 ET 2020 SUR LES PRINCIPALES PLAGES DE GUYANE



À l'exception de la tortue verte pour laquelle on note une légère augmentation du nombre de nids par rapport à 2019, la chute du nombre de pontes de tortues olivâtres et de tortues luths ainsi que la recrudescence de plusieurs menaces en Guyane, dressent un bilan préoccupant pour l'année 2020.

Pour retrouver l'intégralité du communiqué de presse, vous pouvez rejoindre le site du réseau tortues marines de Guyane sur :

<https://www.tortuesmarinesguyane.com/post/communiqu%C3%A9-de-presse-2020-le-nombre-de-pontes-de-tortues-marines-continue-de-chuter-en-guyane>

IV. Sensibilisation, communication et formation

IV.1 Actions de formation

IV.1.1 Formation herpétologique

En ce début d'année, les agents du service départemental ont suivi une formation sur l'herpétologie animée par Elodie COURTOIS, biologiste – herpétologue.

La formation a été scindée en deux parties. Lors de la partie théorique, le nouvel arrêté ministériel du 19 novembre 2020, de protection des reptiles et amphibiens de Guyane a été étudié. Ce texte liste 177 espèces de reptiles et 140 espèces d'amphibiens.

Cette spécialiste a aussi présenté les amphibiens, les reptiles et leurs milieux, la classification, les méthodes de détermination ainsi que la liste rouge des espèces menacées. Un focus a été réalisé sur l'élaboration de futurs plans nationaux d'action. Les impacts humains sur ces espèces et la protection des habitats ont été longuement abordés.



La soirée a été consacrée à une sortie sur le terrain, lors de laquelle les participants ont découvert les amphibiens à vue ou au chant autour d'une mare sur la route de Guatemala ou dans la savane Maillard. A cette occasion, Benoît Villette, garde de la réserve naturelle Trésor, est venu prêter main forte aux stagiaires pour déterminer les espèces.